

« FLASH » INFO spécial TAF

Vous êtes tous concernés ...!!!

PROJET DE REFORME DU DECRET DE 1967 (AGENTS EN POSTE A L'ETRANGER)

Le MAEE a officiellement saisi la Direction du Budget et les ministères d'un projet visant à modifier le décret du 28 mars 1967.

Les Indemnités de Résidence deviennent des Indemnités de Résidence à l'Etranger. Le nombre de groupes d'indemnité passe de 30 à 18.

MAEE affiche organiser cette réforme pour rééquilibrer l'indemnité résidence entre ses cadres et notamment valoriser les fonctions exercées par les cadres C.

QU'EN SERA-T-IL POUR LA DGFIP ?

Malgré des mesures de colmatage, la DGFIP traite moins bien ses agents que les autres administrations.

Comment notre Direction peut elle afficher un tel mépris pour son propre personnel, voire pour les missions exercées en son nom hors de nos frontières?

LA REFORME DE LA RESIDENCE EST UNE OCCASION DE RESORBER LES ECARTS ET NON DE LES CREUSER

En une période où les réformes sont menées au pas de charge avec déploiement de nouvelles applications dont le rodage se proroge dans le temps, comment prendre au sérieux le dernier message de notre Directeur Général louant nos « missions » et notre « professionnalisme » ?

Pour appuyer les démarches de FO auprès de la DGFIP,
AGISSEZ MAINTENANT

en signant la pétition ci-jointe pour une reconnaissance de nos métiers et une rémunération à hauteur de nos fonctions:

NOM	POSTE	SIGNATURE